

**Révision à mi-parcours du contrat  
de territoire du Pays de Sainte-Odile**

**Rapport n° CP/2012/301**

**Service gestionnaire :**

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

**Résumé :**

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoires, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

La délibération de l'assemblée plénière du 27 octobre 2008 (CG/2008/63), complétant la délibération du 20 mars 2008, a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire du Pays de Sainte-Odile.

Le contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de Sainte-Odile a été adopté par l'assemblée plénière lors de sa réunion du 10 décembre 2007 pour la période 2008 - 2013. Conformément à la méthodologie de suivi financier des contrats de territoires, le bilan d'exécution du contrat a été réalisé sur la période 2008 - 2010 et la programmation des projets actualisée pour la période 2011 - 2013. Les subventions relatives à l'eau potable, l'assainissement, les déchets et les cours d'eau sont comptabilisées hors enveloppe de référence dans le bilan. Le centre nautique, projet d'excellence du territoire est également comptabilisé hors enveloppe de référence pour la part relative à l'aide classique.

**1 – Le bilan de l'exécution du contrat pour la période 2008 – 2011 par volet et thématique**

Le bilan financier réalisé au 30/09/2011, nous donne une répartition par volet des aides du territoire telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

	<b>Avec impact sur l'enveloppe du territoire</b>	<b>Sans impact sur l'enveloppe du territoire</b>	<b>Total</b>
Volet 1	1 193 263	5 084 085	<b>6 277 348</b>
Volet 2	481 035	3 070 271	<b>3 551 306</b>
<b>Total</b>	<b>1 674 298</b>	<b>8 154 356</b>	<b>9 828 654</b>

Les montants les plus significatifs engagés par le Conseil Général ont financé, pour le volet 1 et le volet 2 :

- Le centre nautique (projet d'excellence),
- Les réseaux d'eau et d'assainissement,
- Des projets relatifs à l'habitat,
- La construction d'un accueil périscolaire et d'une salle multi activités.

Le reliquat de l'enveloppe de référence restant disponible pour la période 2011-2013 est de **2 117 226 €**.

La répartition par thématique de l'ensemble des subventions engagées dans le cadre du contrat de territoire, pour le volet 1 et le volet 2, avec impact et sans impact sur l'enveloppe de référence est la suivante:

Fiche thématique	Subventions votées (€)		
	Volet 1	Volet 2	Total
Animation du territoire		144 320	144 320
Accompagnement social sur le territoire	336 966		336 966
Action territoriale et éducative - Jeunesse		80 306	80 306
Développement culturel	123 168		123 168
Développement de la pratique sportive	170 590		170 590
Développement du réseau routier	332 869		332 869
Education	61 477		61 477
Environnement, cours d'eau et développement durable	216 023		216 023
Favoriser le développement des circulations douces	42 781		42 781
Gestion durable des déchets	6 268		6 268
Habitat	1 091 591	112 693	1 204 284
Projet d'excellence		2 985 437	2 985 437
Projets d'intérêt local	111 568		111 568
Réseaux d'eau potable et assainissement	3 767 851	228 550	3 996 401
Transports collectifs	1 353		1 353
Urbanisme	14 846		14 846
<b>Total général</b>	<b>6 277 349</b>	<b>3 551 306</b>	<b>9 828 654</b>

## 2 – La nouvelle programmation 2011 - 2013

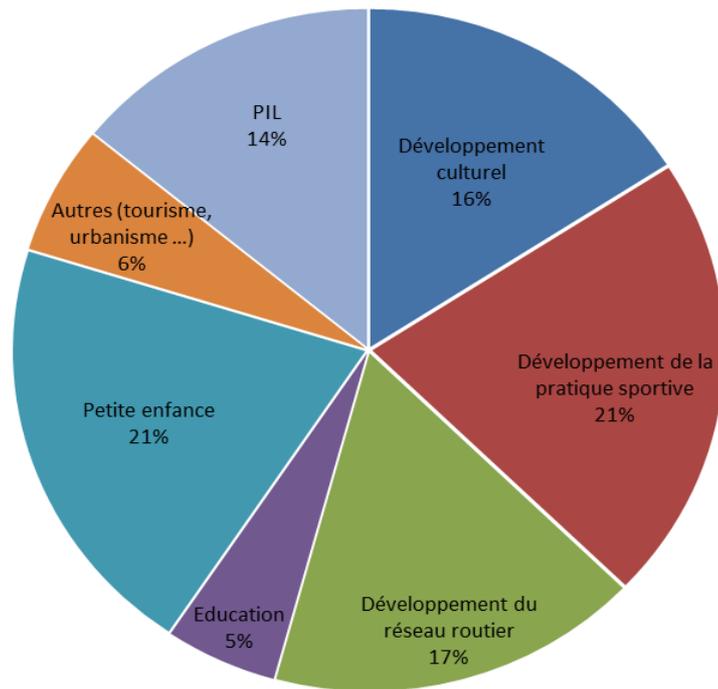
Le recensement des projets du territoire réalisé par les maîtres d'ouvrage, communauté de communes et communes, a permis de chiffrer précisément le volume financier des aides à prévoir sur la période 2011 – 2013. Les montants des subventions prévisionnelles estimées et imputées à l'enveloppe du territoire s'élèvent à **2 117 226 €**, après négociation.

Le Conseil Général soutient le territoire sur le volet Petite enfance, en apportant une aide potentielle globale de 360 000 €. De même, le sport sera aidé à hauteur de 377 071 € et la culture à hauteur de 281 547 €. Une enveloppe de 157 980 € est réservée aux actions relatives à l'animation du territoire, ainsi qu'une enveloppe de 249 432 € est dédiée aux projets d'intérêt local (PIL), projets dont le coût hors taxe unitaire est inférieur à 50 000 €.

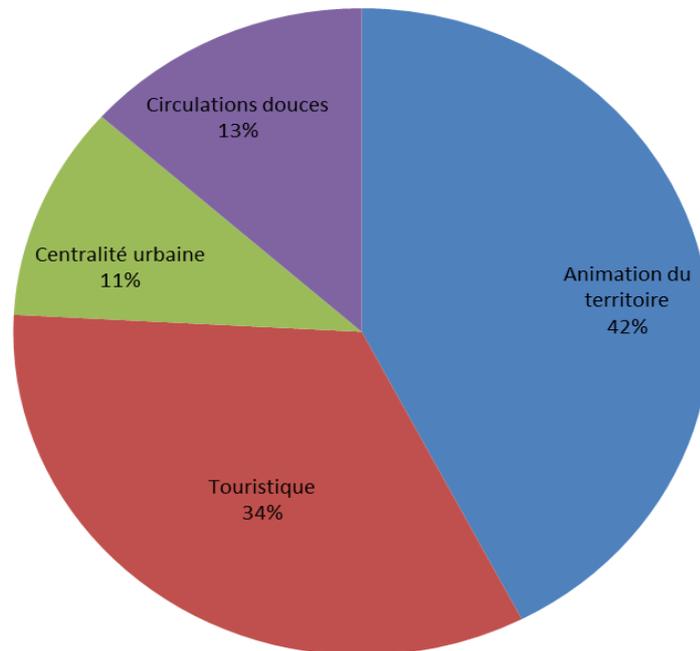
La nouvelle programmation du contrat sur la période 2011 – 2013 correspond à la répartition thématique suivante :

Fiche thématique	Programmation 2011 - 2013		
	Volet 1	Volet 2	Total
Accompagnement social sur le territoire	36 771		36 771
Animation du territoire		157 980	157 980
Développement culturel	281 547		281 547
Développement de la pratique sportive	377 071		377 071
Développement du réseau routier	301 580		301 580
Développement touristique	2 745	124 580	127 325
Education	91 000		91 000
Enjeux de centralité urbaine		40 000	40 000
Favoriser le développement des circulations douces	20 020	50 000	70 020
Petite enfance	360 000		360 000
Urbanisme	24 500		24 500
Projets d'intérêt local	249 432		249 432
<b>Total général</b>	<b>1 744 666</b>	<b>372 560</b>	<b>2 117 226</b>

Pour le volet 1 :



Pour le volet 2

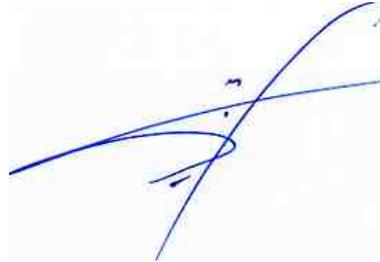


Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Suite à l'avis favorable de la commission du Développement des Territoires, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours pour le contrat de territoire du Pays de Sainte-Odile pour la période 2011 - 2013, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe au présent rapport.*

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL